

Termes de références
L'opérationnalisation de la
Déclaration de Paris
par le Comité Multi-Bailleurs,
Cameroun

Version définitive du 10 septembre 2007

I - Contexte et justification

La Déclaration de Paris

Inscrit dans la continuité des conférences de Rome et de Marrakech, le forum de Paris a donné lieu, en mars 2005, à un accord international signé par 91 pays, dont le Cameroun, et 26 organisations internationales pour la solidarité et le développement.

Par cet accord, les parties signataires se sont engagées à mener des actions pour réformer les systèmes d'acheminement et de gestion de l'aide au développement, dans la perspective de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Si l'atteinte de ces OMD suppose un accroissement des volumes d'aide, elle nécessite tout autant une forte mobilisation des acteurs au développement (gouvernement, communauté internationale, société civile, secteur privé) pour augmenter son efficacité.

A cet effet, les autorités devront s'approprier pleinement la mise en œuvre des stratégies de développement, fondées sur un mode de gestion axée sur les résultats, et assurer un réel leadership sur le partenariat.

Pour leur part, les bailleurs de fonds devront œuvrer à une plus grande harmonisation de leurs interventions et, afin de soutenir au mieux les efforts des pays partenaires pour renforcer la gouvernance et améliorer leurs performances en matière de développement, ils s'engagent, d'ici 2010¹ :

- à l'appui au renforcement des stratégies nationales et de leurs cadres opérationnels (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple) ;
- à l'alignement de l'aide extérieure sur les priorités, systèmes et procédures nationales et à l'appui au renforcement des capacités des pays partenaires ;
- à l'engagement et la responsabilisation mutuelle des bailleurs et du gouvernement vis-à-vis des citoyens et des instances parlementaires en matière de politiques, de stratégies de développement et de résultats ;
- à la rationalisation de leurs activités, par la suppression des doubles-emplois et la multiplication des projets semblables, pour optimiser la rentabilité de leurs interventions ;
- à la réforme et la simplification de leurs procédures, afin de faciliter le partenariat avec les autorités et d'inciter à l'alignement progressif des appuis sur les priorités et les procédures des pays partenaires ;
- à la définition de mesures et de normes de performance et de reddition des comptes dans les domaines des finances publiques, de la passation de marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale.

Afin d'assurer que des progrès seront effectivement constatés dans ces secteurs, les pays signataires doivent :

1. Se fixer des objectifs sur la base des 12 indicateurs clés de la Déclaration de Paris (DP) ;
2. Se doter d'un dispositif de coordination pour faciliter le dialogue entre les bailleurs, le gouvernement, la société civile et le secteur privé du pays partenaire.

Le contexte camerounais

La reprise du dialogue entre autorités camerounaises et communauté financière internationale s'est engagée dans le courant des années 1993/94, et s'est concrétisée avec la réalisation complète d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR), entamée en 1997. Aucun espace formel de dialogue général n'existe pourtant à ce jour ; trois instances thématiques officielles formalisent toutefois le partenariat et le dialogue tripartite au Cameroun : le Comité Consultatif de Suivi des dépenses PPTE (CCS-PPTE), le Comité Technique de Suivi et d'Évaluation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CTSE-DSRP) et la Plate-forme de dialogue sur les Finances Publiques (PFD).

Aux lendemains de la signature de la Déclaration de Paris, le gouvernement camerounais et les partenaires techniques et financiers (PTF) ont créé un Groupe de Travail Mixte, constitué de cinq représentants des autorités et des bailleurs de fonds. Cette instance était vouée à définir les actions nécessaires pour « permettre la mise en place progressive et satisfaisante des recommandations de la

¹ Tel que stipulé page 1 et 2 de la Déclaration de Paris

Déclaration de Paris »². Quelques réunions de travail ont eu lieu mais aucune action concrète n'a été réalisée. Ce groupe de travail mixte n'apparaît, à ce jour, plus effectif.

Il reste toutefois de cette première tentative de suivi conjoint de la Déclaration de Paris la désignation du MINEFI comme le ministère chef de file du dossier. Un coordonnateur national pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a, dans ce domaine, été nommé par le Ministre des finances comme interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds. A la demande du MINEFI, une assistance technique a très récemment été mise en place auprès dudit coordonnateur.

Fin 2005, avec la perspective de l'atteinte du Point d'achèvement pour le second trimestre 2006, les partenaires techniques et financiers ont constaté la détérioration de la qualité du partenariat. Le besoin d'assainir le dialogue a justifié le recours, dès janvier 2006, au cabinet d'évaluation indépendant Overseas Development Institute, pour mener un diagnostic du partenariat. Sur la base des recommandations du rapport, les partenaires pourraient « créer une nouvelle plate-forme de dialogue, basée sur la confiance, avec responsabilités mutuelles clairement indiquées, dérivées de la Déclaration de Paris, et convenable pour la période après le point d'achèvement »³.

C'est dans cette optique qu'a été créé, sur décret du Premier Ministre du 19 décembre 2006, le Comité Paritaire, structure provisoire composée de représentants du gouvernement, de la société civile et des bailleurs de fonds. Chargé de proposer, en soixante jours, une nouvelle structuration du dialogue tripartite, ce comité a notamment pour tâche de parer à l'absence de consensus observé à ce jour sur les modalités du partenariat et l'interprétation des principes de la Déclaration de Paris. Plus de 140 jours après sa création, les conclusions et propositions du Comité Paritaire ne sont toujours pas disponibles.

Enfin, il est intéressant de signaler que, contrairement à son engagement, le gouvernement camerounais n'a pas participé à la réalisation de l'enquête du CAD de l'OCDE sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour l'année 2005 (enquête conduite au troisième trimestre 2006). Malgré les relances des bailleurs de fonds auprès du coordonnateur national, la cellule en charge de cet exercice au MINEFI n'a, pour l'heure, toujours pas fourni d'explications à ce manquement, alors que le Cameroun dispose des documents comptables et financiers nécessaires à la réalisation d'un tel exercice.

Parallèlement, les partenaires techniques et financiers présents au Cameroun se réunissent régulièrement depuis la création, en 2003, du Comité Multi-Bailleurs (CMB), initialement dévolu au suivi des fonds issus de l'initiative PPTTE. Elargi par la suite au suivi de la mise en œuvre du DSRP, cette instance informelle d'échanges porte aujourd'hui sur une multitude de thématiques liées au développement du Cameroun (finances publiques, forêts-environnement, égalité des sexes etc.). Elle favorise, par de nombreux échanges, le partage d'informations, incite à la formalisation de positions communes et, dans une moindre mesure, conduit à la mise en œuvre de projets conjoints.

La signature de la Déclaration de Paris a consolidé ce dynamisme, mais appelle aujourd'hui à rendre cette structure plus adaptée au nouveau contexte post-Point d'achèvement. Une retraite spécifique sur la coordination des bailleurs de fonds s'est tenue en avril 2007 et a fait ressortir le besoin d'une plus grande structuration du réseau et d'une meilleure organisation des échanges afin que le CMB devienne un réel facilitateur de la coordination inter-bailleurs.

Cette nouvelle structuration va permettre au CMB de devenir un outil plus efficace pour l'atteinte des 12 objectifs-cibles de la Déclaration de Paris, que tous les bailleurs de fonds membres du CMB ont ratifié et pour laquelle la plupart disposent d'un plan d'action détaillé et opérationnel.

II - La contribution des PTF à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

A - Présentation du nouveau CMB

La bonne coordination des PTF étant un préalable essentiel à la qualité du partenariat avec le gouvernement, les bailleurs devront œuvrer, au sein du nouveau CMB, à une amélioration de la qualité de l'aide et à une plus grande cohérence de leurs interventions, en mobilisant leurs capacités techniques et financières pour, individuellement et de manière conjointe, atteindre les objectifs-cibles décrits dans la Déclaration de Paris.

² Tel que décrit dans le document « Amélioration de l'efficacité de l'aide au développement, premières missions assignées au groupe de travail mixte (propositions Partie nationale) »

³ Issu des termes de référence de la Mission Indépendante de Suivi.

L'ambition de la communauté des bailleurs, à travers cette structuration, est de contribuer à organiser le partenariat, dans le respect des principes de la Déclaration de Paris, en assurant une concertation entre Partenaires Techniques et Financiers et instances de décisions gouvernementales.

Pour cela, les bailleurs de fonds ont prévu un nouvel agencement institutionnel de leur structure de coordination, qui comprendra un secrétariat permanent et un Président, élu pour un an. Cette nouvelle organisation est décrite dans le *Document Cadre du CMB*, document fondateur du nouveau CMB, validé par l'ensemble de la communauté des partenaires techniques et financiers du Cameroun le 6 juin 2007.

Le rôle du secrétariat⁴

Le secrétariat permanent est un soutien à la présidence et au vice-président. Placé sous leur autorité respective, le secrétaire devra assurer des fonctions de coordination et de diffusion de l'information relative à l'activité de toutes les délégations membres du CMB, principalement :

- Assurer le suivi des actions et des orientations prises en instance ;
- Assurer la rédaction des comptes rendus des réunions du CMB ;
- Assurer la liaison et diffuser l'information entre groupes sectoriels et CMB ;
- Etre un pivot de communication entre groupes sectoriels ;
- Faciliter les contacts entre les bailleurs et le gouvernement, le secteur privé et la société civile ;
- Assurer le suivi et les mises à jour du système Intranet ;

Le Secrétariat permanent sera accueilli dans les locaux de l'Unité de coordination du Système des Nations Unies.

Une évaluation du travail accompli par le Secrétariat sera conduite au terme d'une année de fonctionnement, sur financement du fonds commun.

La Présidence⁵

Les bailleurs de fonds membres du CMB vont élire un(e) Président(e) et un(e) vice-Président(e) pour une durée de un an. Cette nouvelle attribution va offrir une meilleure visibilité au CMB, notamment à l'égard du gouvernement, du secteur privé et de la société civile.

Le (la) Président(e) sera en effet le porte parole du CMB, et défendra dès qu'il (elle) en aura l'opportunité les décisions communes qui auront été prises de manière consensuelle en séance. Il (elle) devra assurer, avec l'appui du secrétariat, le respect du mandat du CMB et le suivi des décisions communes. Enfin, il (elle) devra dresser un bilan des actions conduites sur l'intégralité de son mandat.

Le fonds commun

Les dépenses liées au fonctionnement du secrétariat et aux activités communes seront financées par un fonds commun, logé au PNUD et dont les modalités d'utilisation et de fonctionnement sont identiques à celles du projet conjoint CHOC. Ce fonds pourra être alimenté annuellement par des bailleurs volontaires.

Les objectifs et les résultats du nouveau CMB

Afin que cette nouvelle organisation permette effectivement d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide au développement, les PTF se sont fixés comme objectifs :

Objectifs du CMB	Indicateur de la DP correspondant	
Suivi de la mise en œuvre du DSRP et de ses déclinaisons	Appropriation Les Partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	1
	Alignement Les apports d'aides sont alignés aux priorités nationales	3
La diffusion efficace de l'information et l'amélioration de la communication entre partenaires techniques et financiers	Alignement L'aide est davantage prévisible	7
	Harmonisation Utilisation de procédures/dispositifs communs	9
	Encourager les analyses conjointes	10
	Responsabilité mutuelle	12

⁴ Pour les attributions complètes du Secrétariat, voir page 3 du Document Cadre du CMB

⁵ Pour les attributions complètes de la Présidence, voir page 2 du Document Cadre du CMB

Objectifs du CMB (suite)	Indicateur de la DP correspondant (suite)	
La concertation sur des sujets d'intérêt communs touchant à la problématique de développement du Cameroun	Alignement Les apports d'aides sont alignés aux priorités nationales	3
	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	4
	Harmonisation Utilisation de procédures ou dispositifs communs	9
	Encourager les analyses conjointes	10
La définition et la défense de positions communes afin, d'une part, de contribuer à la réflexion nationale et, d'autre part, de renforcer la coordination entre partenaires techniques et financiers	Appropriation Les partenaires ont de stratégies de développement opérationnelles	1
Le partage d'analyses, voire la réalisation d'analyses conjointes, pour une plus grande cohérence et une meilleure efficacité des actions menées	Alignement Des systèmes nationaux fiables	2
	Harmonisation Utilisation de procédures/dispositifs communs	9
	Encourager les analyses conjointes	10
	GAR Cadres orientés vers les résultats	11
La préparation de stratégies d'appui conjointes, de financements coordonnés (via basket fund et/ou appuis budgétaires) et de revues communes	Alignement Des systèmes nationaux fiables	2
	Des apports d'aides alignés aux priorités nationales	3
	Utilisation des systèmes nationaux de finances publiques et passation de marchés	5
	Renforcer les capacités en évitant la mise en place de structures parallèles	6
	Harmonisation Utilisation de procédures/dispositifs communs	9
La promotion de l'alignement et de l'harmonisation des activités, des projets et des programmes liés au développement du pays	Alignement Renforcement des capacités par un soutien coordonné	4
	L'aide est davantage prévisible	7
	Responsabilité mutuelle	12

Les objectifs ainsi définis permettront d'atteindre les résultats suivants :

- Le suivi du respect des obligations des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, à travers l'utilisation appropriée de ses indicateurs ;
- Le meilleur appui des PTF dans l'élaboration et le suivi la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Une meilleure harmonisation de l'action des PTF et, en conséquence, une plus grande cohérence des interventions sur le terrain ;
- L'amélioration de la qualité de l'aide fournie ;
- Le renforcement du dialogue entre les autorités camerounaises et la communauté des partenaires techniques et financiers.

Il est important de signaler que le processus d'opérationnalisation de la DP se veut une démarche préalable et complémentaire aux actions menées par le gouvernement pour renforcer l'efficacité de l'aide, particulièrement la mise en œuvre d'un nouvel espace de dialogue entre gouvernement, PTF, société civile et secteur privé. Cette initiative est dévolue aux échanges, voire aux travaux communs qui pourront être initiés ou proposés par le coordonnateur national pour la mise en œuvre de la DP.

B – Activités prévues

Tel que précisé dans le *Document Cadre du CMB* (page 4), les activités entreprises au sein du CMB devront s'aligner sur le DSRP et viser le respect des principes de la Déclaration de Paris, en utilisant ses objectifs-cibles comme indicateurs de résultats.

Afin que les objectifs sus-mentionnés soient atteints d'ici 2010, les bailleurs de fonds vont accomplir, tout au long du projet, qui durera trois ans, une série d'actions spécifiques. Afin de répondre plus

concrètement au calendrier issu de la tenue du troisième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Accra, Ghana, en septembre 2008, chaque action a été classée en fonction de ses répercussions sur le processus national ou international de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Nous notons que les actions listées ci-dessous sont issues des discussions tenues à ce jour entre PTF. Elles pourront être modifiées et évoluer en fonction des besoins et du contexte local.

Actions à mettre en œuvre :

Année de mise en œuvre : Remarques :

Etude sur l'harmonisation des per diems	En cours	<i>Processus national de mise en œuvre de la DP</i>
Etude et analyse des données 2005 : état des lieux de la mise en œuvre de la DP (par indicateur).	Octobre 2007 – Décembre 2007	✓
Définition commune des objectifs-cibles à atteindre au Cameroun en 2010 ⁶ .	Décembre 2007	✓
Etude sur les modalités de mise en œuvre de la DP au Cameroun* : élaboration d'une stratégie et d'indicateurs paliers pour atteindre les objectifs-cibles en 2010	1 ^{er} semestre 2008	✓
Etude sectorielle*	Courant 2008	✓
Elaboration d'un guide méthodologique pour l'harmonisation du fonctionnement des sous-groupes thématiques et sectoriels	Courant 2008	✓
Réalisation d'une base de donnée de l'aide*	Sous réserve d'une participation active du gouvernement	✓
Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur l'harmonisation de per diems*	2 nd semestre 2008	✓
Evaluation annuelle du secrétariat*	Septembre 2008	✓
Retraite annuelle*	Décembre 2008	✓
Evaluation finale des actions conduites par le CMB pour l'appui à la mise en œuvre de la DP*	Septembre 2010	✓
Elaboration d'un intranet des bailleurs (Mise en place et dynamisation)*	Décembre 2007	<i>Processus national de mise en œuvre de la DP/Action de communication</i>
Atelier de partage du bilan des activités annuelles du CMB et des recommandations issues de la retraite annuelle des bailleurs de fonds*	Décembre 2007/janvier 2008	✓
Relance du gouvernement quant à sa participation à l'enquête CAD/OCDE (données 2005)	Septembre 2007	<i>Processus international de mise en œuvre de la DP</i>
Participation de tous les bailleurs à la réalisation de l'enquête du CAD/OCDE sur la mise en œuvre de la DP (données 2007) et préparation au 3 ^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide de Accra	Mars 2008	✓
Participation au 3 ^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide de Accra*	Septembre 2008	✓

*activités qui nécessitent un financement du fonds commun

⁶ Ce travail devra être mené conjointement avec la cellule en charge du suivi de la Déclaration de Paris au MINEFI.

III Budget du projet

Compte tenu des actions sus-mentionnées et des coûts de fonctionnement du secrétariat (salaire + frais), le budget annuel du projet d'opérationnalisation de la Déclaration de Paris peut se détailler ainsi, pour des montants globaux estimés en Fcfa :

	2008	2009	2010
SECRETARIAT			
1. Secrétaire			
Salaire Secrétaire (<i>Statut Volontaire International</i>)	19.678.710	19.678.710	19.678.710
Frais de missions du Secrétaire ⁷	145.638	145.638	145.638
Total secrétaire	19.824.348	19.824.348	19.824.348
2. Dépenses de fonctionnement			
A – Investissement initial			
Ordinateur	1.400.000	--	--
Imprimante	200.000	--	--
Véhicule	10.000.000	--	--
Total investissement initial	11.600.000	--	--
B - Dépenses récurrentes			
Papeterie/Fournitures de bureau	400.000	400.000	400.000
Reprographie	1.300.000	1.300.000	1.300.000
Frais d'impression	200.000	200.000	200.000
Frais Véhicule (assurance + entretien)	2.500.000	2.700.000	3.000.000
Carburant	1.500.000	1.500.000	1.500.000
Total dépenses récurrentes	5.900.000	6.100.000	6.400.000
C – Frais en nature supportés par le PNUD ⁸			
	2.000000	2.000000	2.000000
TOTAL COUT DU SECRETARIAT	39.324.348	39.524.348	39.824.348
ACTIVITES DU CMB			
Etude sur les modalités de mise en œuvre de la DP au Cameroun : élaboration d'une stratégie et d'indicateurs paliers pour atteindre les objectifs-cibles en 2010	19.000.000	--	--
Etude sectorielle	7.000.000	7.000.000	7.000.000
Réalisation d'une base de données de l'aide	40.000.000	56.000.000	--
Suivi de l'application des recommandations de l'étude sur l'harmonisation des per diems	5.000.000	5.000.000	--
Evaluation annuelle du secrétariat	--	4.000.000	4.000.000
Retraite annuelle	3.000.000	3.000.000	3.000.000
Atelier de partage du bilan des activités annuelles du CMB et des recommandations issues de la retraite annuelle des bailleurs de fonds	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Préparation et participation au 3 ^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide de Accra	2.000.000	--	--
Elaboration d'un intranet des bailleurs (Mise en place et dynamisation)	3.000.000	1.000.000	1.000.000
Evaluation finale des actions conduites par le CMB pour l'appui à la mise en œuvre de la DP*	--	--	60.000.000
TOTAL ACTIVITES DU CMB	81.000.000	82.000.000	79.000.000
TOTAL SECRETARIAT + ACTIVITES	120.324.348	121.524.348	118.824.348

⁷ Calculées sur une hypothèse de 3 missions annuelles de 3 jours, sur taux applicables aux salariés du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes.

⁸ Forfait location bureau, frais de téléphone, électricité etc.

Hypothèse : participation de 6 bailleurs au fonds commun

Coût total annuel par bailleurs	13.500.000	13.666.667	13.166.667
---------------------------------	------------	------------	------------

Hypothèse : participation de 8 bailleurs au fonds commun

Coût total annuel par bailleurs	10.125.000	10.250.000	9.875.000
---------------------------------	------------	------------	-----------

Hypothèse : participation de 10 bailleurs au fonds commun

Coût total annuel par bailleurs	8.100.000	8.200.000	7.900.000
---------------------------------	-----------	-----------	-----------

DOCUMENT CADRE DU NOUVEAU COMITE MULTI-BAILLEURS

1. Historique et contexte

Le Comité Multi-Bailleurs (CMB) est une instance informelle de dialogue et de concertation, créée en 2003 sur volonté des bailleurs de fonds de mieux se coordonner entre eux au Cameroun.

Si son objectif initial était le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSRP et du processus PPTTE, le CMB est rapidement devenu une plate-forme d'échange et de concertation entre partenaires, couvrant une large gamme de thématiques d'actualités pour le développement du Cameroun.

Afin de mieux répondre à la diversité des domaines d'intervention et dans un souci de mieux contribuer à la réflexion nationale, le CMB s'est peu à peu doté de groupes sectoriels et thématiques qui abordent, chacun, des thèmes très spécifiques tels la décentralisation, les finances publiques, l'économie et le commerce, les forêts et l'environnement etc.

Près de deux ans après la signature de la Déclaration de Paris et aux lendemains de l'atteinte du Point d'Achèvement, les partenaires techniques et financiers du Cameroun se sont rendus compte du besoin de redéfinir le cadre du partenariat qui, dans sa forme actuelle, ne répond plus, tant du côté du gouvernement camerounais que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), aux évolutions du contexte et à la teneur de leurs échanges.

Aussi, afin de mettre en place un cadre de concertation qui consolide la dynamique actuelle et permette de renforcer les échanges futurs, les partenaires au développement ont organisé une retraite le 3 avril 2007 à Yaoundé. Les débats ont révélé la nécessité de renouveler le dispositif de coordination actuel en le dotant d'un mandat plus clair et en formalisant davantage son organisation.

2. Nom et composition

En droite ligne avec les propositions issues de la retraite du 3 avril 2007, le Comité Multi-Bailleurs est composé d'acteurs internationaux de coopérations bi et multilatérales.

3. Mandat

Le CMB a pour but, dans le respect des principes de la Déclaration de Paris, d'organiser le partenariat entre PTF et de faciliter le dialogue avec le gouvernement et les autres parties prenantes au niveau national.

4. Objectifs et rôle du CMB

Améliorer la qualité de l'aide et renforcer la cohérence des interventions des partenaires au développement, par :

- Le suivi de la mise en œuvre du DSRP et de ses déclinaisons ;
- La diffusion efficace de l'information et l'amélioration de la communication entre partenaires techniques et financiers ;
- La concertation sur des sujets d'intérêt communs touchant à la problématique de développement du Cameroun ;
- La définition et la défense de positions communes afin, d'une part, de contribuer à la réflexion nationale et, d'autre part, de renforcer la coordination entre partenaires techniques et financiers ;
- Le partage d'analyses, voire la réalisation d'analyses conjointes, pour une plus grande cohérence et une meilleure efficacité des actions menées ;
- La préparation de stratégies d'appui conjointes, de financements coordonnés (via basket fund et/ou appuis budgétaires) et de revues communes ;

- La promotion de l'alignement et de l'harmonisation des activités, des projets et des programmes liés au développement du pays.

Le CMB est un cadre d'échange et de consultations où les réflexions menées facilitent la définition de positions et de recommandations communes, qui seront présentées de façon concertée auprès des autorités locales et des sièges de délégation.

5. Résultats attendus

Les objectifs ainsi définis permettront d'atteindre les résultats suivants :

- Le suivi du respect des obligations des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, à travers l'utilisation appropriée de ses indicateurs ;
- Le meilleur appui des PTF dans l'élaboration et le suivi la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Une meilleure harmonisation de l'action des PTF et, en conséquence, une plus grande cohérence des interventions sur le terrain ;
- L'amélioration de la qualité de l'aide fournie ;
- Le renforcement du dialogue entre les autorités camerounaises et la communauté des partenaires techniques et financiers.

6. Structuration du CMB

Suite à la retraite du 3 avril 2007, les partenaires ont décidé de mettre en place un cadre d'échange plus formel pour assurer une plus grande cohésion dans le fonctionnement des différents groupes de concertation. A cette fin, il se dote d'une présidence et d'un secrétariat permanent :

Présidence

- Le/la président(e) doit être membre du CMB ;
- Le/la président(e) se porte volontaire et est élu(e) par les membres du CMB à la majorité absolue (premier tour) ou simple (au second tour) si aucun candidat ne remporte la majorité des suffrages au premier tour ;
- L'élection doit se tenir au plus tard à 6 semaines de la fin du mandat du/de la président(e) actuel(le) ;
- La Présidence est assurée à titre personnel et non au titre d'une fonction professionnelle ;
- La durée du mandat est de 12 mois, renouvelable une fois. En cas d'absence, l'élu peut être remplacé par un(e) Vice-président(e) élu(e) ;
- Le/la président(e) n'a pas de pouvoir décisionnel ou de pouvoir d'arbitrage ;
- Le rôle principal du ou de le/la président(e) est d'être le porte-parole du CMB et son mandat se définit comme suit :
 - Valider l'ordre du jour proposé par le secrétariat après consultation des membres du CMB ;
 - Inviter les participants externes aux réunions ;
 - Garantir le suivi et de l'application du code de conduite ;
 - Etre l'interlocuteur privilégié du gouvernement quant aux positions communes prises en instance ;
 - Etre responsable du suivi des décisions communes adoptées au sein du CMB et des groupes sectoriels ;
 - Etre signataire des lettres communes du CMB ;
 - Proposer la création et la dissolution de nouveaux groupes sectoriels/thématiques après concertation des membres ;
 - Faire un bilan des actions menées en fin de mandat.

Secrétariat Permanent

Le secrétariat permanent est occupé par un poste à temps plein pour une durée de deux ans. Il assure un soutien technique à la présidence et au vice-président par le biais des activités suivantes :

- Assurer le suivi des actions et des orientations prises en instance ;
- Proposer un ordre du jour à la Présidence pour chaque réunion ;

- Participer à toutes les réunions du CMB ;
- Assurer la rédaction des comptes rendus des réunions du CMB ;
- Participer régulièrement et en tant qu'observateur aux réunions des groupes sectoriels ;
- Assurer la liaison et diffuser l'information entre groupes sectoriels et CMB ;
- Etre un pivot de communication entre groupes sectoriels ;
- Faciliter les contacts entre les bailleurs et le gouvernement, le secteur privé et la société civile ;
- Assurer le suivi et les mises à jour du système Intranet ;
- Assurer la mise à jour des listes de distribution ;
- Accompagner le/la président(e) aux diverses manifestations.

Le Secrétariat permanent, placé sous l'autorité du Président, sera accueilli dans les locaux de l'Unité de coordination du Système des Nations Unies (sis dans les locaux du PNUD), qui fournira le local nécessaire à la bonne conduite des activités sus-mentionnées.

Le CMB s'efforcera de recruter à cet effet un personnel international, de profil généraliste (sciences politiques ; économie). Son contrat est fixé à une durée de 2 ans.

Les activités du CMB et le fonctionnement du secrétariat sont financés sur fonds commun, alimenté par la participation financière volontaire de partenaires membres. Le budget global (activités + fonctionnement) sera établi périodiquement.

Une évaluation du travail accompli par le Secrétariat sera conduite au terme d'une année de fonctionnement, sur financement du fonds commun.

7. Méthode de travail - Code de Conduite du CMB

Afin d'assurer l'efficacité des échanges, certains aspects méthodologiques pourront être appliqués:

- Réunions régulières toutes les 2 semaines (1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois) ;
- Participation par maximum 2 membres par délégation/pays ;
- Lieu de la réunion variable, selon les disponibilités d'accueil des PTF ;
- Invitation, sur lettre du Président et en fonction des points inscrits à l'ordre du jour, des organisations non-membres dont les ministères, les associations du secteur privé, les représentants de la société civile camerounaise pour débattre et participer à certains points spécifiques de l'ordre du jour ;
- Elaboration d'un compte-rendu après chaque réunion par le Secrétaire et communication aux membres pour corrections et amendements éventuels.

8. Relation CMB – Sous-groupes sectoriels et relations entre sous-groupes sectoriels

- Les chefs de file des groupes sectoriels peuvent être invités, selon l'ordre du jour, aux réunions du CMB et peuvent assister aux séances de travail des autres groupes sectoriels, pour assurer un meilleur échange d'information et plus de cohésion au partenariat ;
- Le CMB a pour objectif principal le suivi du DSRP. Aussi les groupes sectoriels s'organisent-ils, logiquement, autour de sa mise en œuvre. Leur articulation est assurée par le sous-groupe DSRP ;
- Une réunion élargie à l'ensemble des groupes sectoriels, des ONG internationales et des missions diplomatiques est organisée au moins une fois par an, pour dresser un bilan des actions menées et évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

9. Plan d'action annuel

Conformément aux mandats et aux objectifs sus mentionnés, le Secrétariat propose, en concertation avec le président(e), un plan d'action annuel, qui sera validé lors d'une réunion des membres.

Ce plan devra s'articuler autour de 2 axes principaux:

- La mise en oeuvre de la Déclaration de Paris, par :
 - Le renforcement du dispositif de coordination des PTF ;
 - L'utilisation des indicateurs de la Déclaration de Paris comme indicateurs de résultats ;

- L'adoption des outils de gestion et de traitement de l'information et de la communication aussi bien au niveau interne (intranet) qu'externe (base de données sur l'aide), pour assurer une diffusion optimale entre les différents organes de dialogue et de concertation existants.

➤ L'alignement avec le DSRP, en :

- Favorisant l'articulation du CMB avec la structure homologue au niveau du DSRP et l'articulation entre groupes inter-bailleurs et groupes mixtes;
- Réalisant un état des lieux des groupes sectoriels et thématiques et en dressant une cartographie des appuis des PTF dans la mise en oeuvre du DSRP ;
- Elaborant des positions communes en lien avec les stratégies sectorielles et en les proposant comme contribution à la mise en oeuvre du DSRP.